



Délibération 2021-448

Vote du budget primitif 2021

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical du Jeudi 11 février 2021

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Jeudi 11 février 2021 à 10 heures à SAINT-LO, au Conseil départemental (en présentiel et visioconférence, salle audio) dûment convoqué par courriel du 03 février 2021 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléant	
12	7	1	7

Membres titulaires :

participants en présentiel

M. Jean-Marc JULIENNE
Mme Anne-Marie COUSIN
M. François DUFOUR
M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental, président du SMANM
conseillère régionale, vice-présidente du SMANM
conseiller régional
conseiller départemental

participants en visioconférence

Mme Nathalie THIERRY
M. Jean-Manuel COUSIN
Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

conseillère régionale
conseiller régional
conseillère régionale rejoint la séance à 10h20

Membre suppléant : en présentiel

M. Franck TISON

conseiller départemental
Représente Mme Frédérique BOURY

EXCUSES

Membres titulaires:

Mme Frédérique BOURY
M. François BRIERE
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN
Mme Christine LEBACHELEY

conseillère départementale
conseiller départemental
conseillère départementale
conseillère départementale

ABSENT

M. Jean-Jacques NOEL

conseiller régional

.../...

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance n° 447 du 11 février 2021 annexé des tableaux détaillés ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, vote le budget primitif 2021 du SMANM qui s'élève à :

- en section d'investissement	25 985,42 €
- en section de fonctionnement	213 063,56 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES :

La prévision de recettes de fonctionnement s'élève à 213 063,56 euros. Elles proviennent de :

- la participation statutaire des membres : 200 000 euros ;

Région Normandie	100 000 €
Département de la Manche	100 000 €

- l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 11 002,43 euros ;
- recettes liées aux ventes de la boutique du SMANM : 2 000 euros ;
- produits financiers liés aux gains de changes : 61,13 euros.

LES DEPENSES :

La prévision de dépenses de fonctionnement s'élève à 213 063,56 euros. Les dépenses comprennent :

- les dépenses à caractère général : 108 537,60 euros ;
- les charges de personnel : 96 170 euros. Il est à noter que ce poste de dépense a été ajusté par rapport aux orientations budgétaires pour prendre en compte l'augmentation du coût de l'assurance statutaire (+ 1 600 euros)
- les autres charges de gestion courantes : 5 euros
- les charges financières : 900 euros
- la dotation aux amortissement : 2 733,38 euros

Afin d'équilibrer ce projet de budget, les dépenses imprévues sont ajustées à 4 717,58 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES RECETTES :

La prévision de recettes d'investissement s'élève à 25 985,42. Les recettes proviennent de :

- l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 22 875,04 euros.
- fond de compensation de la TVA : 377 euros
- amortissements : 2 733,38 euros.

LES DEPENSES :

Conformément aux orientations budgétaires, les dépenses d'investissements de l'exercice 2021 s'élèvent à 22 000 euros auxquelles viennent s'ajouter les dépenses reportées de l'exercice 2020 d'un montant de 3 567,33 euros.

Afin d'équilibrer ce projet de budget les dépenses imprévues sont ajustées à 418,09 euros.

Pour extrait certifié conforme,

Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

